

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)
-----EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

'an deux mil onze, le 28 avril à 18 H, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 34

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 avril 2011

Présents : MERLIAUD C., PERDUCAT D., FAYE J.P., PASQUET R., PONS G, DOLLEY A., DUPONT M., SERRU D., BALLOT M., MOUTARDE N., BATAILLE J.L., CHADELAUD M., BIRON J., BUXERAUD H., TESSIER M.C., LACOUTURIERE B., LEROUSSEAUD R., PERIGAUD C., COUEGNAS A., VIGNON F., WERTHMANN G., DAUDE C, LISSANDRE A., HERBERT F., BOUBY F., GANE I, ROYER G., SERRU MC

Absents : MENUCELLI T., représenté par MAUNOURY F., HANICOT J, représenté par CLOUET D., DUFAYS C., COULAUDOU N., DE LAGAUSIE C, COLY G.

Secrétaire : M.C TESSIER.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2011 :

Monsieur le Président indique qu'il revient à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour l'année 2011. Pour mémoire, le taux voté en 2010 était de 12,83 %.

Il est proposé au Conseil de maintenir ce taux pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de fixer le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour l'année 2011, à 12.83 %.

Pour copie conforme
Le 29 avril 2011
Le Président